BEAUCAMPS
SAINTE MARIE
INSTITUTION

2 - Convention financière 2024 - 2025

ECOLE MATERNELLE

Mme MAERTEN – Comptabilité Familles
Tél. : 03.20.10.38.49
compta.familles@stemariebeaucamps.fr

- SCOLARITE

Scolarité	Taux 1	Taux 2	Taux 3	Taux 4
Contribution Familiale	455.00 € Quotient Familial inférieur à 13000	559.00 € Quotient Familial compris entre 13000 et 17000	653.00 € Quotient Familial compris entre 17000 et 34000	716.00 € Quotient Familial supérieur à 34000
Mode de calcul du taux de facturation : Une division du revenu fiscal de référence par le nombre de parts [avis imposition 2023 sur les revenus de l'année 2022] vous permet de déterminer votre quotient familial et donc de fixer votre taux Exemple : Revenu fiscal de référence : 45000 Nombre de parts : 3 Quotient Familial : 45000 / 3 = 15000 Taux 2				
Cotisation Enseignement Catholique	102.00 €	102.00 €	102.00 €	102.00 €
Frais Divers [Fournitures scolaires, intervenants, sorties pédagogiques]	268.00 €	268.00 €	268.00 €	268.00 €
Total Annuel	825.00 €	929.00 €	1.023.00 €	1.086.00 €
Mensualité sur 10 mois	82.50 €	92.90 €	102.30 €	108.60 €

- PRESTATIONS DIVERSES

Prestations Diverses :	
• Droit d'inscription [pour les nouveaux élèves]	30.00 €
• Acompte sur scolarité à déduire de la première facture	50.00 €
• Garderie du matin à partir de 07h30	Gratuité
• Garderie du soir : A partir de 16h30 jusqu'à 19h00	1.98 € [Par heure commencée]
• Badge de Self [*En cas de perte de la carte de self, celle-ci sera refacturée, ne pas donner d'argent à votre enfant*]	1.50 €
• Cycle Piscine [Pour les GS]	30.00 €

BEAUCAMPS SAINTE MARIE
INSTITUTION

2 - Convention financière 2024 - 2025

ECOLE ÉLÉMENTAIRE

Mme MAERTEN – Comptabilité Familles
Tél. : 03.20.10.38.49
compta.familles@stemariebeaucamps.fr

- SCOLARITE

Scolarité	**Taux 1**	**Taux 2**	**Taux 3**	**Taux 4**
Contribution Familiale	465.00 € Quotient Familial inférieur à 13000	570.00 € Quotient Familial compris entre 13000 et 17000	664.00 € Quotient Familial compris entre 17000 et 34000	727.00 € Quotient Familial supérieur à 34000
Mode de calcul du taux de facturation : Une division du revenu fiscal de référence par le nombre de parts [avis imposition 2023 sur les revenus de l'année 2022] vous permet de déterminer votre quotient familial et donc de fixer votre taux Exemple : Revenu fiscal de référence : 45000 Nombre de parts : 3 Quotient Familial : 45000 / 3 = 15000 Taux 2				
Cotisation Enseignement Catholique	102.00 €	102.00 €	102.00 €	102.00 €
Frais Divers [Fournitures scolaires, intervenants, sorties pédagogiques]	380.00 €	380.00 €	380.00 €	380.00 €
Total Annuel	947.00 €	1.052.00 €	1.146.00 €	1.209.00 €
Mensualité sur 10 mois	94.70 €	105.20 €	114.60 €	120.90 €

- PRESTATIONS DIVERSES

Prestations Diverses :	
• Droit d'inscription [pour les nouveaux élèves]	30.00 €
• Acompte sur scolarité à déduire de la première facture	50.00 €
• Garderie du matin à partir de 07h30 (ouverture de l'Institution à 7h00)	Gratuité
• Garderie du soir : A partir de 16h30 jusqu'à 19h00	1.98 € [Par heure commencée]
• Badge de Self [En cas de perte de la carte de self, celle-ci sera refacturée, ne pas donner d'argent à votre enfant]	1.50 €
• Voyages pour les classes de CM1 et CM2. **[Toute inscription à un voyage est définitive et ne donne pas lieu à remboursement des sommes acquittées, sauf sur présentation d'un certificat médical].**	Les voyages feront l'objet d'une circulaire dans laquelle les modalités financières seront expliquées.

BEAUCAMPS SAINTE MARIE
INSTITUTION

2 - Convention financière 2024 - 2025

COLLÈGE

Mme MAERTEN – Comptabilité Familles
Tél. : 03.20.10.38.49
compta.familles@stemariebeaucamps.fr

- SCOLARITE

Scolarité	Taux 1	Taux 2	Taux 3	Taux 4
Contribution Familiale	581.00 € Quotient Familial inférieur à 13000	680.00 € Quotient Familial compris entre 13000 et 17000	799.00 € Quotient Familial compris entre 17000 et 34000	876.00 € Quotient Familial supérieur à 34000

Mode de calcul du taux de facturation : Une division du revenu fiscal de référence par le nombre de parts [avis imposition 2023 sur les revenus de l'année 2022] vous permet de déterminer votre quotient familial et donc de fixer votre taux

Exemple :
Revenu fiscal de référence : 45000 Nombre de parts : 3 Quotient Familial : 45000 / 3 = 15000 Taux 2

Cotisation Enseignement Catholique	102.00 €		102.00 €		102.00 €		102.00 €	
Frais Divers	238.00 €		238.00 €		238.00 €		238.00 €	
Location Tablette IPAD	6ème 120.00 €	5ème 4ème 3ème 110.00 €	6ème 120.00 €	5ème 4ème 3ème 110.00 €	6ème 120.00 €	5ème 4ème 3ème 110.00 €	6ème 120.00 €	5ème 4ème 3ème 110.00 €
Total Annuel	1.041.00 €	1.031.00 €	1.140.00 €	1.130.00 €	1.259.00 €	1.249.00 €	1.336.00 €	1.326.00 €
Mensualité sur 10 mois	104.10 €	103.10 €	114.00 €	113.00 €	125.90 €	124.90 €	133.60 €	132.60 €

- PRESTATIONS DIVERSES

Prestations Diverses :	
• Droit d'inscription [pour les nouveaux élèves]	30.00 €
• Acompte sur scolarité à déduire de la première facture	50.00 €
• Accueil du matin à partir 7h15 (ouverture de l'Institution à 7h00)	Gratuité
• Étude du soir [16h15 à 17h15]	Gratuité
• Accueil du soir : à partir de 17h15 jusqu'à 19h00	1.98 € [Par heure commencée]
En cas de perte de la carte de self, carte de discipline ou carnet de liaison, ceux-ci seront refacturés :	
• Badge de self – Carte de discipline	5.00 €
• Carnet de liaison	10.00 €
• Les livres étudiés en cours de français seront à acheter via le professeur	Facturation à prix coûtant
• Baptême et/ou 1ère Communion – Profession de Foi • Option BIA – Certification Anglais – Club « Échecs » • Sorties-Voyages et Activités éducatives.	Ces frais feront l'objet d'une circulaire dans laquelle les modalités financières seront expliquées.
Toute inscription à une sortie ou à un voyage est définitive et ne donne pas lieu à remboursement des sommes acquittées, sauf sur présentation d'un certificat médical.	

BEAUCAMPS SAINTE MARIE
INSTITUTION

2 - Convention financière 2024 - 2025

LYCÉE

Mme MAERTEN – Comptabilité Familles
Tél. : 03.20.10.38.49
compta.familles@stemariebeaucamps.fr

- SCOLARITE

Scolarité	Taux 1	Taux 2	Taux 3	Taux 4
Contribution Familiale	697.00 € Quotient Familial inférieur à 13000	845.00 € Quotient Familial compris entre 13000 et 17000	951.00 € Quotient Familial compris entre 17000 et 34000	1.042.00 € Quotient Familial supérieur à 34000

Mode de calcul du taux de facturation : Une division du revenu fiscal de référence par le nombre de parts [avis imposition 2023 sur les revenus de l'année 2022] vous permet de déterminer votre quotient familial et donc de fixer votre taux

Exemple :
Revenu fiscal de référence : 45000 Nombre de parts : 3 Quotient Familial : 45000 / 3 = 15000 Taux 2

Cotisation Enseignement Catholique	102.00 €		102.00 €		102.00 €		102.00 €	
Frais Divers	279.00 €		279.00 €		279.00 €		279.00 €	
Location Tablette IPAD	Seconde 75.00 €	1ère Tale Pas de location	Seconde 75.00 €	1ère Tale Pas de location	Seconde 75.00 €	1ère Tale Pas de location	Seconde 75.00 €	1ère Tale Pas de location
Total Annuel	1.153.00 €	1.078.00 €	1.301.00 €	1.226.00 €	1.407.00 €	1.332.00 €	1.498.00 €	1.423.00 €
Mensualité sur 10 mois	115.30 €	107.80 €	130.10 €	122.60 €	140.70 €	133.20 €	149.80 €	142.30 €

- PRESTATIONS DIVERSES

Prestations Diverses :	
• Ouverture de l'Institution de 7h00 à 19h00	
• Droit d'inscription [pour les nouveaux élèves]	30.00 €
• Acompte sur scolarité à déduire de la première facture	50.00 €
• Badge de Self	5.00 €
• Option Théâtre	60.00 €
• Spécialité Théâtre	110.00 €
• Option Théâtre + Spécialité	130.00 €
• Confirmation • Prépa Concours • First • Sorties-Voyages et Activités éducatives	Ces frais feront l'objet d'une circulaire dans laquelle les modalités financières seront expliquées.
Toute inscription à une sortie ou à un voyage est définitive et ne donne pas lieu à remboursement des sommes acquittées, sauf sur présentation d'un certificat médical.	

REDUCTION ET APEL

- Réduction sur le nombre d'enfants fréquentant l'Institution :

  2ème enfant : - 10% de la contribution familiale

  3ème enfant : - 20% de la contribution familiale

  4ème enfant : - 50% de la contribution familiale

  5ème enfant et + : gratuité de la contribution familiale

- Réduction « Enseignement Catholique » :

Pour les personnels travaillant dans l'Enseignement Catholique [Personnel OGEC] une réduction est accordée sur le montant de la scolarité.
Il est nécessaire de justifier de ce statut en adressant l'attestation à télécharger sur le site de l'Institution à Mme MAERTEN Comptabilité Familles : compta.familles@stemariebeaucamps.fr

APEL : Cotisation à l'Association de Parents d'élèves : En cas d'adhésion à l'APEL Nationale 12.00 € [via l'Institution ou cotisation extérieure], vous adhérez pour les APELS des unités pédagogiques dans lesquelles vous avez des enfants scolarisés [3.00 € par unité pédagogique].

☐ Cotisation A.P.E.L ◉ Oui ○ Non ○ Extérieure

1) Vous souhaitez adhérer à l'APEL et vous avez un ou plusieurs enfants dans l'Institution : Cocher Oui
2) Vous souhaitez adhérer à l'APEL et vous avez un enfant [ainé] scolarisé dans un autre établissement privé pour lequel vous cotisez déjà à l'APEL : Cocher Extérieure
3) Vous ne souhaitez pas adhérer à l'APEL : Cocher Non

FACTURATION ET REGLEMENT

- Fonctionnement :

  - En début d'année scolaire, une facture est mise en ligne sur le site Ecole Directe [visible avec le code Parent]. Elle reprend le coût annuel de la scolarité ainsi qu'un échéancier mensuel [du 05 octobre 2024 au 05 juillet 2025 inclus] et le mode de règlement choisi. [Il est possible qu'un paiement ait lieu en août selon les éléments de facturation].

  - À chaque fin de mois, une facture mensuelle est établie. Celle-ci reprend les consommations de l'élève en restauration [demi-pension, repas apporté, consommations foyer collège-lycée], étude et garderie école, accueil du soir collège et prestations diverses, pendant le mois écoulé. Le montant facturé s'ajoute à l'échéance initialement prévue.

  - **Seules les consommations réelles de l'élève en restauration [demi-pension, repas apporté, consommations foyer collège-lycée], étude et garderie école, accueil du soir collège et prestations diverses seront facturées.**

  - Les dates des passages au restaurant scolaire sont consultables sur Ecole Directe.

  - Le calendrier officiel tient compte de +/- 140 jours de scolarité [semaine de 4 jours], variable selon les unités pédagogiques [école-collège-lycée] et les niveaux, ainsi que les absences et dates d'examen.

RESTAURATION

Frais		Tarifs
Restauration :		
Repas pris au restaurant scolaire :	Maternelle	5.20 € [Coût Unitaire]
	Élémentaire	6.10 € [Coût Unitaire]
	Collège-Lycée	6.80 € [Coût Unitaire]
Repas apporté	Élémentaire [uniquement à partir du CE2]	1.70 €
	Collège	
	Lycée	
Repas pris au foyer :	Lycée	6.80 € [Coût Unitaire]
Consommations du foyer :	Collège-Lycée	Selon consommation

Mise en application, dans la mesure du possible, de la **Loi EGalim** qui garantit dans ses menus au moins 50 % de produits de qualité et durables.

La restauration

Un service de restauration est proposé aux élèves de la maternelle au lycée sur inscription. Chaque élève reçoit à la rentrée une carte personnelle utilisée également pour le passage au foyer.

Le service de restauration du lycée Sainte-Marie est accessible aux élèves du lundi au vendredi de 11h55 à 13h15
Avec pour ambition de vous satisfaire chaque jour, l'équipe de restauration élabore des menus dans le souci de l'équilibre alimentaire et le respect des règles d'hygiène. Une commission « menus » se réunit 3 fois dans l'année, elle est composée de professionnel, de parents, d'élèves et de membre du personnel.

Les repas sont préparés sur place par une équipe de professionnels de cuisine gérée par la société de restauration API avec une majorité de produits frais régionaux servis soit du côté du « self traditionnel », soit du côté « foyer ».
Chaque jour, l'élève a le choix de manger du côté « self traditionnel » ou une fois par semaine du côté « foyer ».

Comment s'inscrire à la demi-pension ?

En début d'année scolaire, un document d'inscription à la demi-pension sera complété. Il servira de base pour la vie scolaire et la facturation tout au long de l'année.

Comment approvisionner la carte repas ?

La carte repas peut être approvisionnée :

- sur le site Ecole directe, via un paiement en ligne avec des codes d'accès communiqués à la rentrée.
- ou auprès de l'économat en chèque.

Exemple de Menus

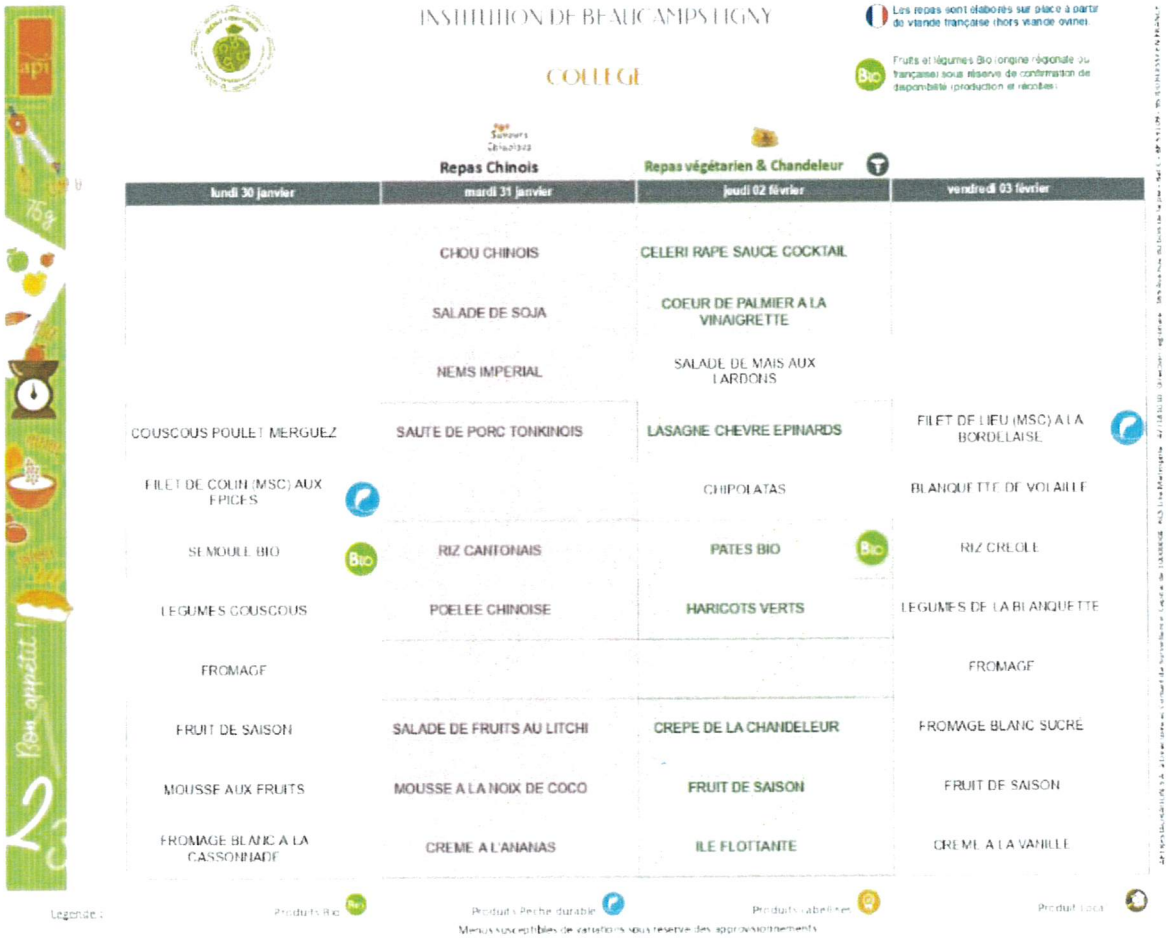

INSTITUTION DE BEAUCAMPS LIGNY

COLLEGE

Les repas sont élaborés sur place à partir de viande française (hors viande ovine)

Fruits et légumes Bio (origine régionale ou française) sous réserve de confirmation de disponibilité (production et récoltes)

	Repas Chinois	Repas végétarien & Chandeleur	
lundi 30 janvier	mardi 31 janvier	jeudi 02 février	vendredi 03 février
	CHOU CHINOIS	CELERI RAPE SAUCE COCKTAIL	
	SALADE DE SOJA	COEUR DE PALMIER A LA VINAIGRETTE	
	NEMS IMPERIAL	SALADE DE MAIS AUX LARDONS	
COUSCOUS POULET MERGUEZ	SAUTE DE PORC TONKINOIS	LASAGNE CHEVRE EPINARDS	FILET DE LIEU (MSC) A LA BORDELAISE
FILET DE COLIN (MSC) AUX EPICES		CHIPOLATAS	BLANQUETTE DE VOLAILLE
SEMOULE BIO	RIZ CANTONAIS	PATES BIO	RIZ CREOLE
LEGUMES COUSCOUS	POELEE CHINOISE	HARICOTS VERTS	LEGUMES DE LA BLANQUETTE
FROMAGE			FROMAGE
FRUIT DE SAISON	SALADE DE FRUITS AU LITCHI	CREPE DE LA CHANDELEUR	FROMAGE BLANC SUCRE
MOUSSE AUX FRUITS	MOUSSE A LA NOIX DE COCO	FRUIT DE SAISON	FRUIT DE SAISON
FROMAGE BLANC A LA CASSONNADE	CREME A L'ANANAS	ILE FLOTTANTE	CREME A LA VANILLE

Légende : Produits Bio — Produits Pêche durable — Produits labellisés — Produit local

Menus susceptibles de variations sous réserve des approvisionnements

Menu à 4 Composants : 1 entrée

1 plat

1 accompagnement

1 laitage ou dessert

LES MODES DE REGLEMENT POSSIBLES

- Prélèvement automatique de l'Institution sur votre compte bancaire :

Les prélèvements sont effectués du 05.10.2024 au 05.07.2025 [un prélèvement pourra être prévu en août selon les éléments de facturation].
C'est un moyen de paiement sûr, pratique et simple, vous permettant d'équilibrer votre budget, le montant facturé en début d'année scolaire tient compte de la scolarité. Les consommations de l'élève en restauration [demi-pension, repas apporté, consommations foyer collège-lycée], étude et garderie école, accueil du soir collège et prestations diverses, seront facturées mensuellement. Cette facturation mensuelle s'ajoutera à l'échéance mensuelle initialement prévue.
En cas de rejet du prélèvement, 8 € de frais seront facturés.

- Par Carte Bancaire :

Directement sur le site Ecole Directe [Icône « Carte Bancaire » Paiement en ligne à droite de l'icône €, versement sur votre compte, ajouter au panier].

- Par Chèque :

Veuillez indiquer sur vos règlements la référence de **votre code famille.**
Chèque libellé à l'ordre de l'**Institution Sainte Marie – Beaucamps Ligny**

- Espèces

L'admission d'un élève à l'Institution suppose l'acceptation pleine et entière de la Convention Financière 2024-2025.

En cas de questions ou de difficultés financières,
merci de bien vouloir vous adresser à Madame MAERTEN
Service Comptabilité Familles : 03.20.10.38.49
compta.familles@stemariebeaucamps.fr

Monsieur MAITTE,
Chef d'établissement de l'Ecole
03.20.10.38.42

Madame MASSEMIN,
Directrice du Collège
03.20.10.27.47
[Secrétariat Collège]

Monsieur BONNEL,
Chef d'établissement du Lycée
et Coordinateur Institution
03.20.10.38.44
[Secrétariat Lycée]